

Les Affaires

Commentaire, samedi 11 décembre 2010, p. 10

Philanthropie : l'État doit faire plus

Gagné, Jean-Paul

La récession a fait mal aux organismes philanthropiques.

Selon des données récentes de Statistique Canada, moins de Canadiens ont contribué à un organisme caritatif en 2009 et les dons ont été moins grands. Ces données, extraites des déclarations fiscales, indiquent que 5,6 millions (M) de contribuables ont versé 7,75 milliards de dollars (G\$) en 2009 à des organismes caritatifs, en regard des 5,8 M de contribuables qui ont donné 8,2 G \$ en 2008, et des 5,7 M qui avaient donné 8,7 G \$ l'année d'avant. C'est près de 1 G \$ de moins en deux ans.

Autre tendance inquiétante, l'âge moyen des donateurs augmente, atteignant 53 ans en 2009, comparativement à 51 ans en 2007.

Les contribuables canadiens ont déclaré en 2009 un don moyen de 1 380 \$, alors qu'il s'est élevé à seulement 593 \$ au Québec. Cet écart, qui désole plusieurs Québécois et qui en amène certains à dire que les Québécois donnent sans demander de reçus officiels, est corroboré par un sondage de Léger Marketing réalisé pour **Épisode, une firme spécialisée en collecte de fonds**, et par une étude de l'Institut Fraser réalisée en 2008.

Selon un sondage Léger Marketing mené en 2009 auprès de 2 000 Canadiens, les Québécois ont déclaré spontanément avoir versé à des organismes de bienfaisance une somme moyenne de 273 \$, alors que le don moyen de l'ensemble des Canadiens a été de 534 \$ (623 \$ en excluant les donateurs québécois).

Les Québécois seraient champions des petits dons, ce qui explique que 21,6 % d'entre eux ont tout de même déclaré un don de charité en 2009, par rapport à 23,1 % des contribuables canadiens.

Plus grande dépendance envers l'État

Néanmoins, tout concourt à démontrer que les Québécois sont moins généreux que l'ensemble des Canadiens. Cette différence culturelle tient probablement à notre grande dépendance envers l'État providence et à l'abandon de nos valeurs religieuses. Malheureusement, nous savons aujourd'hui que l'État providence a atteint ses limites (et même qu'il les a dépassées), d'où l'importance de plus en plus grande du recours au financement populaire pour soutenir les organismes d'aide aux plus démunis, aux malades, à la recherche, à l'éducation, etc. L'Agence du revenu du Canada reconnaît 161 000 organismes caritatifs autorisés à émettre des reçus aux fins d'impôt pour les dons qu'ils reçoivent.

Il est vraisemblable que la baisse des dons s'est poursuivie en 2010 et que plusieurs organismes auront du mal à boucler leur budget. On peut même penser que certains seront contraints de cesser leurs activités.

Cette situation nous interpelle, particulièrement à l'approche des Fêtes, mais elle doit aussi réveiller nos gouvernements. Imagine Canada, qui fait la promotion de la philanthropie et de l'engagement communautaire, a demandé l'an dernier au gouvernement Harper d'accroître le crédit d'impôt des contribuables qui haussent d'année en année leur dons de charité. Sa demande est restée lettre morte. Il faut espérer que les récentes statistiques réveilleront nos politiciens. Cette mesure n'aurait coûté à Ottawa que de 10 à 40 M \$ par année. Les provinces auraient sans doute suivi, ce qui aurait représenté une grande différence pour plusieurs organismes.

La fatigue des donateurs

Par ailleurs, les organismes doivent réagir à la fatigue des donateurs. Le moment est propice pour redéfinir leur mission, revoir leur plan stratégique et mettre en place de nouveaux moyens d'action. Il faut moins compter sur les dons des entreprises, très sollicitées de toutes parts, et chercher à susciter davantage l'apport des particuliers. Le moment est également favorable à une amélioration de la gouvernance, à une évaluation du conseil d'administration et à l'ajout de personnel capable de travailler au financement.

Certains organismes auraient intérêt à fusionner pour réduire leurs coûts, et ceux dont l'essentiel du budget est consacré à l'administration et au financement de la collecte de fonds devraient mettre fin à leurs activités.

La prudence dans la gestion, le contrôle serré des dépenses et la transparence sont également des éléments incontournables.

Enfin, les organismes de charité doivent prévoir dans leur budget une réserve financière pour les périodes difficiles. Ils seraient alors moins dépourvus quand surviennent les récessions et les coups durs.

J'AIME

L'Assemblée nationale a adopté la loi instituant un code de déontologie pour les élus, ce qui accroîtra leur imputabilité. Le commissaire à l'éthique qui sera nommé pourra enquêter et recommander des sanctions. La loi privera le premier ministre Jean Charest du salaire complémentaire de 75 000 \$ qu'il recevait du Parti libéral. Toutefois, comme son salaire de 175 000 \$ ne correspond pas à ses énormes responsabilités, il devrait être haussé.

JE N'AIME PAS

Selon l'entente conclue avec les syndicats du secteur public, le gouvernement du Québec portera de 70 à 76 % du salaire des cinq meilleures années la rente de retraite de ses fonctionnaires. Cette mesure accompagne l'allongement de 35 à 38 ans de la période de travail donnant droit à la pleine rente de retraite. Les fonctionnaires bénéficieront aussi de congés de cotisations. Ces mesures accroîtront les dépenses futures du gouvernement.